Image not found or type unknown

OBLIGATIONS POUR ALS AUTRE QUE L AVIS IMPOSITION

Par **barbault chantal**, le **05/10/2018** à **15:02**

Je suis allocataire de l'ALS, allocations logement, je suis retraitée, 67 ans, la CAF a suspendu mon ALS en me réclamant des déclarations trimestrielles de prime d'activité, en me disant que j'avais refusé un contrôle début juillet, ce qui est faux, que j'ai eu du trop perçu, (j'ai fait des recours il y a plus de deux mois à ce sujet).
Début juillet j'ai prévenu que je ne serais pas chez moi à cause d'un CDD; et je n'avais déjà plus de droits en juillet puisque ma retraite était liquidée; ma demande ASPA est en cours mais je ne peux pas payer mon loyer sans l'ALS ce mois ci; et la CAF ne me donne aucune explication; je vous remercie pour votre aide.

ALLOCATAIRE LOGEMENT EST CE QUE C EST JUSTE QUE MON AVIS D IMPOSITION SUFFIT? ETANT RETRAITEE EST CE QUE LA CAF PEUT ME DEMANDER DE TELEPHONER A UN CONTROLEUR POUR VENIR CHEZ MOI?

merci, cordialement, chantal barbault

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés